



Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

Date de réception en mairie :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

LOTISSEMENT RESIDENCE DE L'IROISE

Dossier à retourner complet au plus tard le 27 mai 2023

Par dépôt à l'accueil de la mairie 20, rue du dr Vourc'h 29550 Plomodiern

Les modalités de commercialisation des 8 lots en accession libre du lotissement communal de la Résidence de l'Iroise ont été adoptées par délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Plomodiern, tenus le 16/03/2023.

Cette candidature concerne exclusivement et uniquement les demandeurs primo-accédants, au sens du règlement

Acheter un lot dans un lotissement communal implique de respecter les règles préétablies qui s'imposeront aux futures constructions et le cas échéant aux conditions de leur revente (clause anti-spéculative). Avant tout achat, il convient donc de bien vérifier l'adhésion à ces règles qui ne pourront pas être contestées par la suite. Elles sont établies par le règlement de lotissement et le plan de composition pour ce qui concerne la réalisation des futures constructions.

Ces documents sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur www.plomodiern.bzh.

1 – INFORMATIONS DEMANDEUR(S)

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR
NOM		
Prénom		
Date de naissance :		
Adresse :	<input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire
Code postal / ville		
Situation familiale		
Nombre d'enfants		
Dates de naissance des enfants		
Situation professionnelle		
Lien avec Plomodiern (voir règlement d'attribution)		
Tél domicile ou portable		
E-mail :		

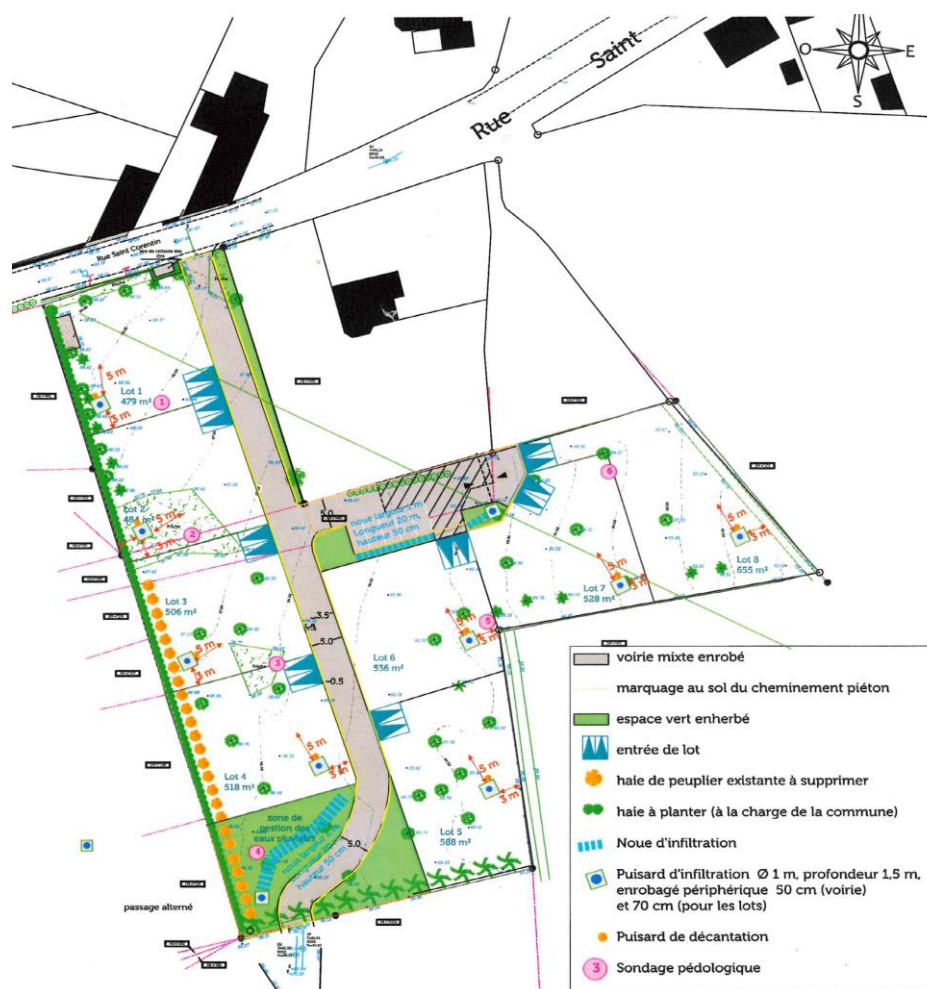
2- TERRAINS

Déclarons avoir l'intention d'acquérir une parcelle de terrain du lotissement Résidence de l'Iroise dans l'ordre de priorité suivant :

Lot souhaité	Priorité
	1
	2
	3

Rappel : le prix de vente des terrains a été fixé à 50€ TTC le m² pour les lots 1 à 6. Le prix de vente des lots 7 et 8 a été fixé à 47€ TTC le m², ils devront être équipés d'une pompe toutes eaux à la charge de l'acquéreur. Le prix des lots comprend : le terrain viabilisé et le bornage du terrain par un géomètre.

Plan à titre indicatif, les surfaces définitives seront confirmées par le bornage.



- LOT 1 : 474 m²
- LOT 2 : 484 m²
- LOT 3 : 506 m²
- LOT 4 : 518 m²
- LOT 5 : 588 m²
- LOT 6 : 494 m²
- LOT 7 : 444 m²
- LOT 8 : 641 m²

Sous réserve du bornage définitif par le géomètre

Pour rappel, l'acquisition du terrain sera uniquement pour la résidence principale.

3 – PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dossier de candidature ne sera étudié que si celui-ci est complet et composé des pièces suivantes :

A joindre obligatoirement à toutes demandes :

- Pièces d'identité du ou des candidat(s) (Carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- Copie du livret de famille
- Déclaration sur l'honneur du statut de primo-accédant au sens du règlement : 1 attestation par demandeur
- Le présent formulaire de candidature d'acquisition avec la déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée.

Le cas échéant :

- Justificatifs : situation familiale, situation professionnelle, justificatif de domicile (sans justificatifs aucun point ne sera attribué)
- L'avis d'impôt sur le revenu de 2022 des personnes composant le foyer

4 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les réponses indiquées sur le formulaire d'attribution serviront de critères de sélections.

Les informations personnelles présentement recueillies font l'objet d'un traitement ayant pour finalité unique la gestion des réservations des lots du lotissement Résidence de l'Iroise. Elles sont destinées à l'usage exclusif de la Commission d'attribution des lots. Le responsable du traitement est M Joël BLAIZE, Maire.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le (ou les) candidat(s) déclare(nt) : (cocher les cases)

- Faire acte de candidature à l'acquisition d'un terrain communal à la Résidence de l'Iroise à Plomodiern
- Avoir pris connaissance des conditions d'attribution des lots, de la procédure suivie dans le cas où le nombre de postulants retenus serait supérieur au nombre de lots disponibles et accepter le résultat sans réserve,
- Avoir pris connaissance du plan de composition, du règlement du lotissement Résidence de l'Iroise et s'engager à les accepter et les respecter,
- Avoir pris connaissance de la clause anti-spéculative qui s'applique en cas de revente de lot, (délibération n°21-50 en date du 29/06/2021, du conseil municipal de Plomodiern)
- S'engager, s'il (ou s'ils) doit(vent) renoncer, à prévenir la municipalité dans les meilleurs délais,

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus (toute fausse déclaration entraînerait le rejet de votre demande)

Date de la demande :Signature du ou des demandeurs :

SIGNATURE obligatoire de tous les porteurs du projet